Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Question n° 290

Enseignement

REF: DEEENS2015017

Signataire: SB

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

RAPPORTEUR:

Meriem DERKAOUI

OBJET: Convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT)

EXPOSE:

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les collectivités sont dans l'obligation de se doter d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT) constituant le cadre formalisé au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes.

La ville a déposé son Projet Educatif Territorial en mai 2015 et a reçu un avis favorable des services de l'Etat (Groupe d'Appui Départemental), le 12 octobre 2015.

Le projet doit faire l'objet d'une convention entre les différents partenaires (collectivité, représentant de l'Etat, Education Nationale et Caisse d'Allocation Familiales).

La formalisation de cette convention conditionne le versement des dotations financières liées à la mise en place des activités périscolaires par la collectivité.

Le calendrier indiqué par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a fixé la date limite de signature de ladite convention au 4 novembre 2015. Au vu de ce délai impératif, le Maire a du signer la convention.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial et d'autoriser le Maire à la signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE	FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité	

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 19 NOVEMBRE 2015

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 19 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM. RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Mme FAGARD Alice,
M. BENKHELOUF Boualem
Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
Mme SIGNATE Rouguy
Représentée par : M. CHIBAH Salah
M. SANON Guillaume
Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana
Représentée par : M. KAMALA Kilani
M. VANNIER Jean-Yves
Représenté par : M. LOGRE Benoit

Mme PEJOUX Claudine et M. ZAIRI Rachid arrivés à partir de la question n°288 Mme YONNET Evelyne représentée à partir de la question n°291 par M. SALVATOR Jacques Mme VIGEANT Claire représentée à partir de la question n°292 par M. ZAIRI Rachid Mme LENOURY Nadia partie à partir de la question n°309

Absents: Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. HAFIDI Abderrahim, Mme ALVES Presilya,

Secrétaire de séance : Mme NEDELEC Soizig

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

N° 290

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF: DEEENS2015017

Signataire : SB

OBJET : Convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT)

LE CONSEIL.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20,

Vu le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Considérant que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les collectivités sont dans l'obligation de se doter d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT) constituant le cadre formalisé au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes,

Considérant que la ville a déposé son Projet Educatif Territorial en mai 2015 et a reçu un avis favorable des services de l'Etat (Groupe d'Appui Départemental), le 12 octobre 2015,

Considérant que le projet doit faire l'objet d'une convention entre les différents partenaires (collectivité, représentant de l'Etat, Education Nationale et Caisse d'Allocation Familiales),

Considérant que le calendrier indiqué par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a fixé la date limite de signature de ladite convention au 4 novembre 2015 et qu'au vu de ce délai impératif, le Maire a du signer la convention,

A l'unanimité, M. SALVATOR, Mme YONNET, MM. AIT BOUALI, LOGRE, Mme VIGEANT, M. ZAIRI s'étant abstenus.

DELIBERE:

APPROUVE la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif De Territoire telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à la signer au nom de la Commune.

L'adjoint délégué

AUBERMaria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 20/11/2015

Publié le : 20/11/2015

Certifié exécutoire le : 20/11/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG